EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2023-69

Séance du 13 mars 2023

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mars 2023, s'est réuni dans les locaux de l'école d'Evires, sise 134 route de la Côte – Évires – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 21 - Pouvoirs : 3 - Votants : 24

OBJET : ANNULE ET REMPLACE DEL N°2023-27 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE « CIMETIERE-CAVEAUX »

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FUMEX A. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALLEGRET-PILOT A. – DUPONT C. (pouvoir à E. SELLECCHIA) – JACOB C. (pouvoir à J-Y RUBIN-DELANCHY) – RÉVEILLON É. (pouvoir à I. ALAIS) – RIGOBERT S.

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – DITTA E. – FILLION L. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : BURDIN C.

Entendu l'exposé des modifications suivant :

En date du 27 avril 2023, la Préfecture de la Haute-Savoie émettait des observations sur la délibération n°2023-27 en date du 13 mars 2023.

L'erreur matérielle signalée concerne la modification de l'intitulé de l'annexe « *annexe - CG 2022 BOIS ET FORET - RESULTATS BUDGETARES* » par « *annexe - CG 2022 CIMETIERE-CAVEAUX - RESULTATS BUDGETARES* ».

Considérant que l'annexe à la délibération concernait bien le budget annexe cimetière et caveaux et que l'erreur matérielle n'affecte pas le sens de la décision, il est procédé au remplacement de la délibération n° DEL 2023-27 par la présente.

Entendu l'exposé suivant :

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier public établit un **compte de gestion** par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante, selon une présentation analogue à celle du **compte administratif,** la stricte concordance des deux documents devant être observée. Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

L'ensemble des éléments chiffrés se rapportant au compte du gestion du budget annexe « bois et forêts » 2022 se trouve en annexe *(annexe - CG 2022 CIMETIERE-CAVEAUX - RESULTATS BUDGETARES)*.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L.2121-31,

Considérant que la présentation des éléments chiffrés du compte de gestion 2022, pour le budget annexe « cimetière - caveaux » a été faite aux membres de l'assemblée délibérante, et dont la synthèse se trouve jointe à la présente délibération,

Considérant que le compte de gestion 2022 pour le budget annexe « cimetière - caveaux » de la Commune de Fillière a été proposé par le Trésorier principal de la Commune, et que les opérations budgétaires correspondantes ont été certifiées,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2022 de la Commune dressées par l'Ordonnateur, et celles du compte de gestion 2022 dressée par le Comptable public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte de gestion du budget annexe « cimetière-caveaux » de la Commune de Fillière (exercice 2022), dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même budget et le même exercice.

Le secrétaire de séance
Céline BURDIN

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 17 MAI 2023
Publication le : 07 JUIN 2023

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F.

Résultats budgétaires de l'exercice

53001 - CAVEAUX CIMETIERE-FILLIERE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	88 292,00	88 292,00	176 584,00
Titres de recette émis (b)	39 592,00	39 592,00	79 184,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	39 592,00	39 592,00	79 184,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	88 292,00	88 292,00	176 584,00
Mandats émis (f)	32 692,00	39 592,00	72 284,00
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	32 692,00	39 592,00	72 284,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	6 900,00		6 900,00
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

53001 - CAVEAUX CIMETIERE-FILLIERE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAVEAUX CIMETIERE-FILLIERE					
Investissement	19 340,00		6 900,00		26 240,00
Fonctionnement					
Sous-Total	19 340,00		6 900,00		26 240,00
TOTAL III	19 340,00		6 900,00		26 240,00
TOTAL I + II + III	19 340,00		6 900,00		26 240,00